

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JANVIER 2023

PRÉSENTS : Messieurs Lavail, Fidanza, Dubois, Blakoe, Woilrand, Lacoste.

Mesdames Fontebasso, Mme Duboscq

ABSENTS : Mme Ferrandi.

POUVOIRS REÇUS :

SECRETAIRE DE SÉANCE : André Fidanza

Début Conseil 20H05

Monsieur Le Maire ouvre le Conseil Municipal en souhaitant ces meilleurs vœux à l'ensemble des membres du Conseil.

Il poursuit en évoquant la démission de M. DUBOSCQ Christophe qui avait annoncé lors du précédent Conseil sa décision de démissionner de son poste de Conseiller Municipal. Monsieur le Maire précise avoir reçu par courrier électronique le 05 décembre, comme l'ensemble des Conseillers Municipaux, la lettre de démission de M. DUBOSCQ, puis par courrier recommandé en Mairie le 09 décembre. Démission motivée par :

"son profond désaccord avec la gestion par M. Le Maire du Conseil Municipal, ainsi que par les multiples incidents ayant conduit à une absence totale de respect mutuel."

Monsieur le Maire précise qu'il a repris la gestion et mise à jour du site internet de la Commune. Site mis en place et actualisé jusque-là par M. DUBOSCQ. Monsieur Le Maire ajoute par ailleurs que M. DUBOSCQ a fait un excellent travail avec ce site internet.

Madame DUBOSCQ signale que son mari est prêt à continuer à administrer ce site. Monsieur Le Maire répond que Christophe DUBOSCQ ne faisant plus parti du Conseil Municipal, il n'a plus la charge de l'actualisation de la partie administrative et gestion Communale du site. Par contre M. Le Maire ne voit aucune objection pour que Christophe DUBOSCQ continu à mettre à jour la partie 'Comité des Fêtes' et 'Le Coin des Motards'.

1) Validation du compte rendu du Conseil Municipal du 18 NOVEMBRE 2022.

Compte rendu validé à l'unanimité.

2) Point Budget Communal 2022 :

Subventions 2022 :

Fin novembre 2022, la Commune à perçue la DETR pour la rénovation de l'espace Campanère à savoir : 7 686 €

Notons qu'à ce jour les subventions du CD31 pour la rénovation de la Mairie et de l'espace Campanère n'ont toujours pas été versées. Ces subventions s'élèvent à **3 914,34 €**.

De même que la subvention pour la rénovation du logement communal à savoir : **3 686,79 €**.

Il reste donc à la Commune à percevoir la somme de **7 601,13 €** pour l'exercice 2022...

Budget Communal 2022 :

Clôturé le 21/12/2022, le budget communal fait apparaître l'ensemble des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement réalisé durant l'exercice 2022.

Soit **52 602,50 €** de dépenses de fonctionnement pour **64 963,36 €** de recettes de fonctionnement.

La Commune finit l'année 2022 avec un **excédent** de fonctionnement de **12 360,86 €**

Monsieur le Maire tempère ce chiffre avantageux en signalant que près de **10 000 €** initialement prévus pour régler la facture des travaux sur l'éclairage public n'ont pour l'instant pas été dépensés. Les travaux réalisés mi-décembre, rencontrent toujours des problèmes de mise en service, le SDEHG ne nous a donc pas envoyé la facture.

Coté investissement la Commune finit l'année avec un total de dépenses de **16 243,30 €**. Une part de cette somme (13 322,84 €), correspond à l'achat d'un nouveau photocopier (1810,80 €), de la rénovation de l'espace Campanère (7 330,00 €), rénovation de sa cuisine (3 310,16 €) et de l'achat des plaques de rue numérotées (871,88 €)

Le total des recettes d'investissement s'élève lui à **22 409,71 €**

Soit un **excédent** d'investissement en fin d'exercice de **6 165,91 €**.

Là encore Monsieur Le Maire signale que côté dépenses, les travaux de réfection de la sacristie et du chemin piétonnier du cimetière prévus en 2022 n'ont pas pu être réalisés et commenceront d'ici deux semaines, pour un montant de **19 257 €**, ainsi que des travaux de réfection des trottoirs à l'entrée du village (intempéries septembre 2021), pour un montant de près de **4 000 €**. Mais également que ces travaux seront subventionnés par l'état et le CD31 à hauteur de 70 %.

De même les travaux de réfection de la cuisine n'avaient pas n'ont plus été prévus au budget 2022.

Enfin coté recette d'investissement, comme signalé plus haut, près de **7 600 €** sont encore attendus de la part du CD31.

Ces précisions faites M. Le Maire indique que le résultat effectif de l'exercice 2022, fonctionnement et investissement confondus, est excédentaire de **18 526,77 €**.

Il poursuit en détaillant ligne par ligne le budget 2022, et répond aux questions des Conseillers Municipaux.

3) Tarif location salles des Fêtes :

Les tarifs actuels de location de la salle des Fêtes ont été votés le 18 février 2015. Depuis, d'important travaux de rénovation de l'espace Campanère ont été réalisés. Mise aux normes de l'assainissement, rénovation du parking, mise aux normes de l'accessibilité, rénovation peintures intérieures et rénovation de la cuisine.

Il est temps de revoir les tarifs de location de l'espace Campanère. M. Le Maire signale de lors d'une location pour une occupation le Samedi soir, il est rare que la salle ne soit pas également occupée le dimanche, notamment pour le nettoyage de cette dernière. Il serait plus juste et commode d'envisager dans ce cas un tarif de location au week-end.

Les tarifs actuels sont les suivants :

	ETE Du 1/05 au 31/10	HIVER Du 01/11 au 30/04	ETE Du 1/05 au 31/10	HIVER Du 01/11 au 30/04
	Journée entière	Journée entière	Demi-Journée	Demi- Journée
Commune - Association Com.	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
Sociétés mutualistes	60 €	92 €	30 €	46 €
Résidents de la Commune	60 €	92 €	30 €	46 €
Non-résidents	80 €	110 €	40 €	55 €

Après discussion un tarif 'week-end' de 150 € pour les résidents et de 200 € pour les non-résidents est évoqué et semble faire l'unanimité. Un tarif journée sera maintenu pour une location avec repas prévu le midi.

Le Conseil ne prendra une décision définitive sur les nouveaux tarifs de location de l'espace Campanère qu'au prochain Conseil Municipal (février), afin de se renseigner d'ici là sur les tarifs pratiqués par les Communes alentours.

Mme DUBOSCQ rappelle qu'il faut absolument réaliser un inventaire du matériel de cuisine mis à disposition lors des locations. Et joindre cet inventaire au contrat de location.

M. DUDOIS précise qu'il faut bien insister sur la valeur et la quantité de ce matériel lors de la remise des clés aux locataires.

M. Le Maire signale qu'un état des lieux est systématiquement réalisé avec les locataires à la signature du contrat de location. Qu'une attestation d'assurance est exigée et qu'une caution de 400 € est demandée. Mais d'effectivement un inventaire de tout le matériel de cuisine est nécessaire. Il demande à Mme DUBOSCQ de bien vouloir organiser cet inventaire avec des membres du Conseil et du Comité des Fêtes.

M. Le Maire signale également qu'il a installé un verrou sur la porte de la salle de rangement située face à la cuisine. Cela permettra de sécuriser le matériel appartement au Comité des Fêtes. Une clé est ainsi remise à Aurélia DUBOSCQ, Conseillère Municipale et Présidente du Comité des Fêtes.

Mme DUBOSCQ signale que le lave-vaisselle de la cuisine ne fonctionne plus.

Ce lave-vaisselle d'occasion gracieusement cédé par M. FIDANZA a certainement fait son temps. Il devra donc être remplacé par un neuf.

4) Travaux sécurisation RD13 et RD635 :

Pour info l'ensemble des demandes de subventions pour les travaux de sécurisation routière sur les RD13 et RD635 a été réalisé début décembre auprès de l'état et du CD31.

Pour rappel, le plan de financement des travaux prévus pour 2023 se décompose comme suit :

Commune Le Fréchet	30 %	10 497,25 € HT
DETR	40 %	13 996,33 € HT
Conseil Départemental 31	20 %	6 998,17 € HT
Amendes de Police	10 %	3 499,08 € HT
Total	100 %	34 990,83 € HT

5) Formation/démonstration défibrillateur :

Samedi 3 décembre 2022, de 15h à 17h, une initiation aux gestes de premiers secours et à l'utilisation d'un défibrillateur a été organisée à l'espace Campanère. 23 personnes ont pris part à cette après-midi d'initiation. A l'issue, il a été proposé à l'assistance une formation au PSC1, sur une journée. Coût de la formation : 60 €/pers. La Commune prendrait à sa charge la moitié de la formation pour les administrés fréchétois. L'organisme de formation demande un minimum de 7 à 10 personnes pour monter la formation. 6 personnes se sont dites intéressées.

6) Alarme Campanère

Jeudi 22 décembre, à 00h30, l'espace Campanère a été fracturé, heureusement dérangé par un administré, les cambrioleurs n'ont pas eu le temps de dérober quoi que ce soit. Visiblement les tables pliantes étaient prioritairement visées. Depuis, M. Le Maire a installé un verrou sur

la porte de la pièce utilisée par le Comité des Fêtes pour stocker son matériel et ce afin d'éviter que des boissons et autres décorations ne soient dérobées lorsque la salle est louée.

La pose d'une alarme devient nécessaire pour protéger cette salle qui vient d'être rénovée et où d'importants travaux ont été réalisés ces cinq dernières années pour la rendre plus conviviale.

Deux devis ont été demandés à une entreprise spécialisée dans la pose d'alarme (SARL ALARME électronique TOULOUSE). Ces devis s'élèvent à 1 498,90 € HT et 1 599,90 € HT. La différence de prix s'expliquant par un détecteur volumétrique capable de prendre une photo sur demande.

Après délibération le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour l'installation d'une alarme.

6) Questions et info diverses :

Paniers de Noël :

18 paniers de Noël ont été distribués cette année aux foyers abritant des administrés de plus de 75 ans. Reste à amener la traditionnelle boîte de chocolat à M. BROCAS à la Maison de retraite de St Martory. M. DUBOIS s'en chargera dans la semaine qui vient.

Travaux éclairage public :

Suite aux remplacements de l'éclairage public sur les routes départementales 635 et 13 par de l'éclairage Led début décembre, plusieurs problèmes sont apparus. Notamment une extinction totale de ces éclairages une heure après leur allumage.

Cet après-midi un commercial de l'entreprise ayant fourni ces matériels et des techniciens de Bouygues Services ayant installé ces derniers sont venus faire des tests pour régler ce problème. Nous sommes dans l'attente des résultats...

Projet École :

Jeudi 29 décembre, l'ARS (Agence Régionale de Santé) a émis un avis défavorable à la vue des plans du permis de construire du projet d'école privée au Fréchet. Cet avis défavorable porte sur la conception des toilettes de cet établissement, jugée : *'en nombre insuffisant et ne devant pas ouvrir directement sur la salle de classe où la prise de repas est prévue'*.

S'agissant d'un problème sanitaire, Monsieur le Maire a dû signer un arrêté refusant le permis de construire.

Un nouveau permis de construire est actuellement élaboré et un rendez-vous avec l'ARS va être organisé afin de mener à bien cette opération. M. Le Maire a signalé aux porteurs du projet qu'il était prêt à les accompagner à ce rendez-vous pour les appuyer si besoin.

Fin conseil : 22h05

Prochain conseil : Vendredi 17 Février 2023